

EN358: 1999

CE 0120



Utilisation

Cette ceinture à cuissardes est utilisée pour le maintien au travail ou pour la retenue.

Elle doit être utilisée avec une longe de maintien au travail

PN241 ou **PN242**.

En aucun cas cet équipement ne doit être utilisé seul comme dispositif contre les chutes de hauteur.

Il doit être utilisé en combinaison avec d'autres éléments afin de constituer un système complet d'arrêt de chutes (harnais, antichute support d'assurance...).

Elagage, travaux sur poteau, pylône...

Caractéristiques techniques

- ✓ Ceinture de maintien à cuissardes.
- ✓ Dosseret et cuissardes renforcées.
- ✓ Munie de deux anneaux en D (matricés) servant d'éléments d'accrochage pour le maintien au travail.
- ✓ Anneau frontal en D pour travaux d'accès sur corde.
- ✓ Sangles polyester de 44 mm de largeur.
- ✓ Conditionnement:
 - carton de 10 pièces.
 - sachet de 1 pièce.



En savoir plus: www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Le support dorsal de confort apporte un maintien ergonomique excellent pour le dos.
- ✓ Le support dorsal est également muni de boucles de sangles servant à suspendre des outils, et d'anneaux servant à accrocher la trousse à outils
- ✓ Nous produisons et maîtrisons dans une seule et même usine la conception et la réalisation de tous les produits: tissage des sangles à partir des fils déjà enduits, emboutissage des pièces métalliques et traitement chimique, montage des harnais, contrôle individuel, tests en réel grâce aux différents appareils et outils de laboratoire etc.

Conformité

Ce produit a été testé selon les normes européennes suivantes:

- ✓ **EN358: 1999.** Equipements de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur: «Ceintures de maintien au travail et de retenue et langes de maintien au travail.»
- ✓ **EN813:2008.** Equipements de protection individuelle pour la prévention des chutes de hauteur: «Ceintures à cuissardes.»

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI) (catégorie III, risques irréversibles; article 11).

Homologation: attestation d'Examen CE de type délivrée par **SATRA**, organisme notifié n°0321.

Procédure de système d'assurance qualité CE de la production avec surveillance, sous le contrôle de **SGS**, organisme notifié n°0120.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER® 
safety